

Budget principal primitif 2022

Commune de Loriol-sur-Drôme

NOTE DE SYNTHÈSE

1. Contexte et rappel réglementaire

Un contexte évolutif

Des éléments essentiels pour la construction du budget de fonctionnement :

- Une inflation en France estimée entre +3,7% et +4,4% en 2022 (source Banque de France 14 mars 2022).
- Une hausse de +100% pour le prix de l'électricité, de +200% pour le gaz soit une augmentation de + 465 000 € pour la commune.
- Une augmentation importante des prix du carburant.
- Une augmentation potentielle du point d'indice de la fonction publique (4,686 € à ce jour).

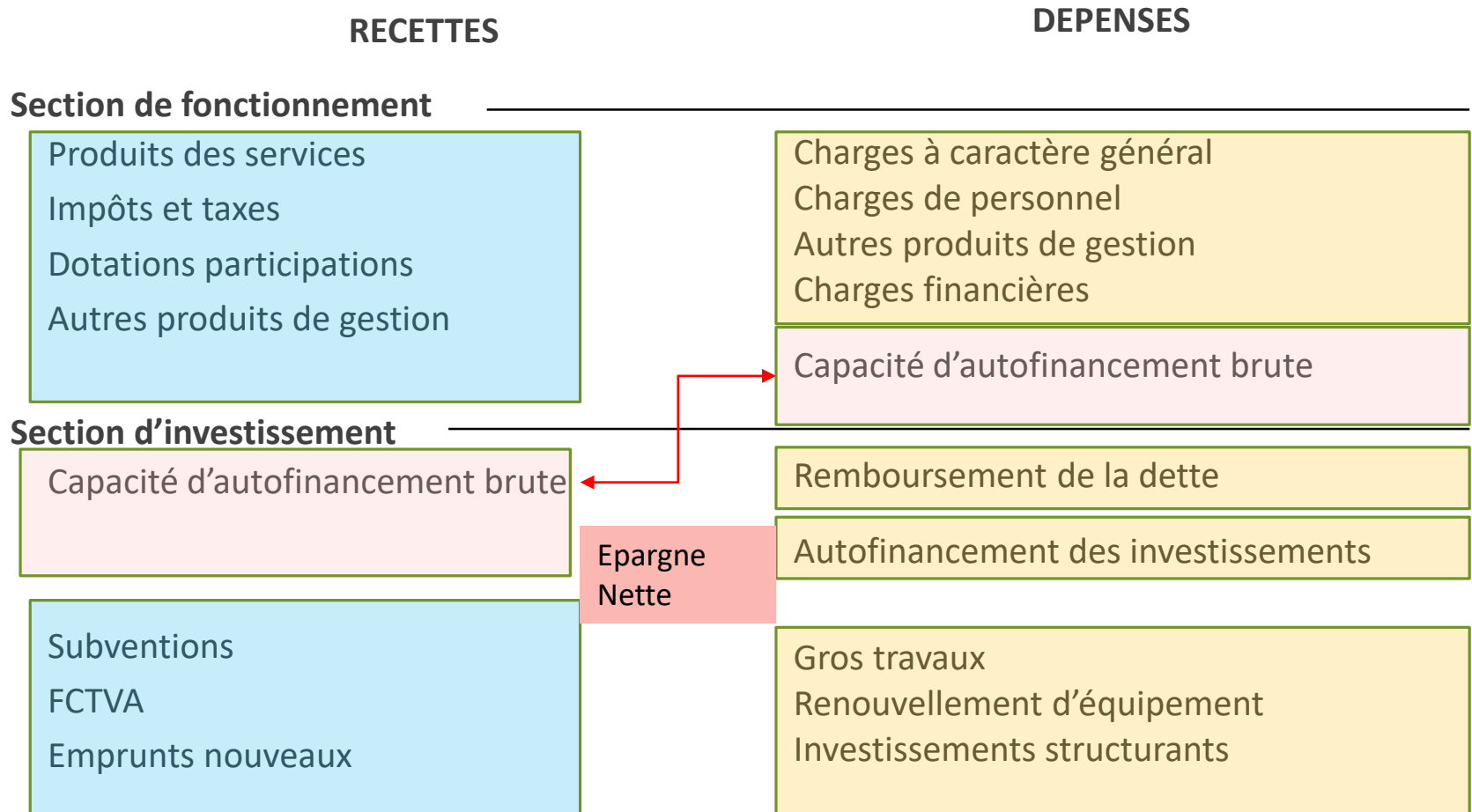
Rappel réglementaire

Comment le budget est-il structuré ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

LE BUDGET DE LA COMMUNE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT

Structure du budget communal



2. Budget principal 2022

2.1. Les dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	Excédent antérieur reporté
Charges de personnel	Produits des services et du domaine
Autres charges de gestion courante	Travaux en régie
Charges financières	Impôts et taxes
Charges exceptionnelles	Dotations et participations
023 VIREMENT À INVESTISSEMENT	Charges financières
	Produits financiers
	Produits exceptionnels
	Transferts de charges

2. Budget principal 2022

2.1. Les dépenses de fonctionnement

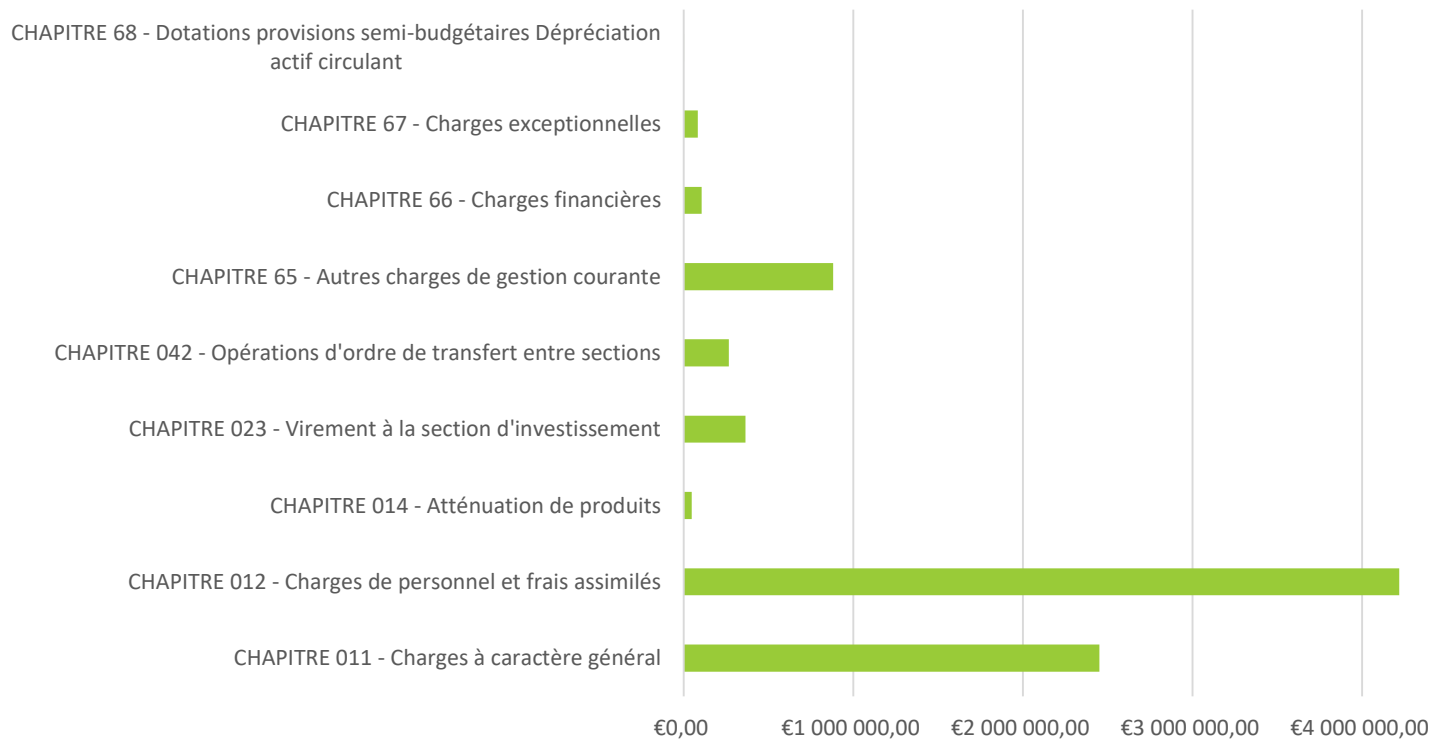
Les dépenses de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à :

	BP 2021	CA 2021 REALISE	BP 2022
<i>CHAPITRE 011 - Charges à caractère général</i>	2 026 308,00 €	1 776 606,13 €	2 450 840,00 €
<i>CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	4 054 590,00 €	3 912 012,42 €	4 217 562,79 €
<i>CHAPITRE 014 - Atténuation de produits</i>	48 000,00 €	44 851,64 €	48 000,00 €
<i>CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement</i>	1 169 954,00 €	0,00 €	363 737,12 €
<i>CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	530 497,76 €	515 183,76 €	265 900,00 €
<i>CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante</i>	868 744,00 €	785 520,08 €	881 045,00 €
<i>CHAPITRE 66 - Charges financières</i>	150 657,00 €	143 470,40 €	106 000,00 €
<i>CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles</i>	98 560,00 €	84 130,80 €	84 000,00 €
<i>CHAPITRE 68 - Dotations provisions semi-budgétaires Dépréciation actif circulant</i>	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 950 310,76 €	7 261 772,23 €	8 420 084,91 €

2. Budget principal 2022

2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 :



2. Budget principal 2022

2.1. Les dépenses de fonctionnement

Pour mémoire, il est proposé que les fluides (eau, électricité et gaz) soient budgétisés à cette hauteur:

compte	BUDGETISE 2021	REALISE 2021	PROPOSÉ 2022
60611 - Eau et assainissement	46 000,00 €	63 602,99 €	55 000,00 €
60612 - Énergie - Électricité	168 000,00 €	255 060,00 €	528 871,00 €
60613 - Chauffage urbain	130 560,00 €	96 270,56 €	288 811,00 €
	444 560,00 €	414 933,71 €	872 682,00 €

2. Budget principal 2022

2.2. Les recettes de fonctionnement

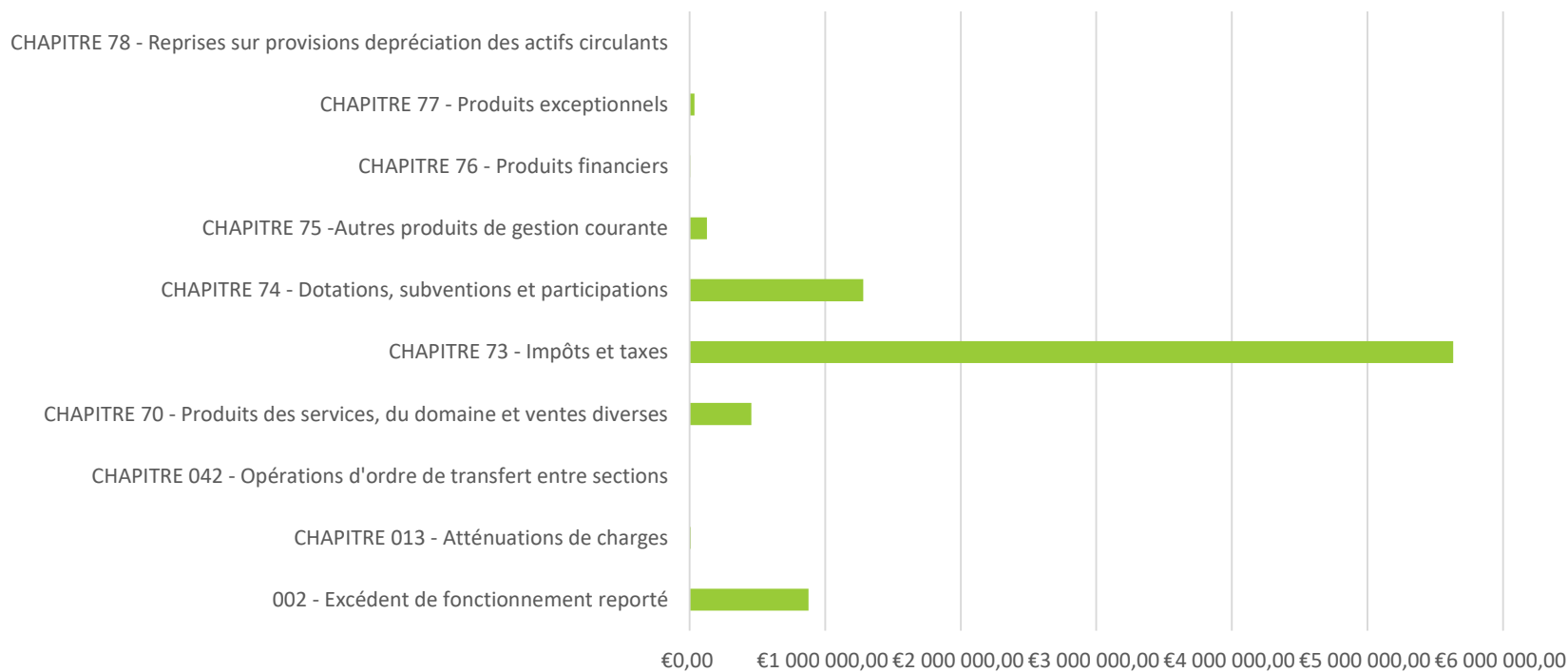
Les recettes de fonctionnement sont estimées à :

	BP 2021	CA 2021 REALISE	BP 2022
002 - Excédent de fonctionnement reporté	626 711,00 €	626 711,96 €	876 135,91 €
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	14 000,00 €	7 658,62 €	8 000,00 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	504 646,76 €	4 646,76 €	1 300,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	457 403,00 €	440 888,93 €	454 883,00 €
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	5 486 514,00 €	5 769 571,58 €	5 633 738,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	1 366 436,00 €	1 291 520,70 €	1 280 128,00 €
CHAPITRE 75 -Autres produits de gestion courante	190 500,00 €	204 044,79 €	127 000,00 €
CHAPITRE 76 - Produits financiers	3 000,00 €	2 775,85 €	2 900,00 €
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	289 746,00 €	311 823,75 €	36 000,00 €
CHAPITRE 78 - Reprises sur provisions dépréciation des actifs circulants	11 354,00 €	11 353,90 €	0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	8 950 310,76 €	8 670 996,84 €	8 420 084,91 €

2. Budget principal 2022

2.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à :



2. Budget principal 2022

2.2. Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 73 – impôts et taxes

Les taux communaux d'imposition appliqués au cours de l'année 2021 étaient les suivants:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,55%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60,92%

Compte tenu du produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget communal, il est proposé à l'assemblée de reconduire en 2022 des taux identiques à ceux de l'année 2021.

Les taux proposés pour 2022 pour la commune de Loriol sur Drôme sont les suivants :

- TFPB : 33,55%
- TFPNB : 60,92%

Le montant estimé des impôts directs locaux (TFPB, TFPNB et TH résidences secondaires) s'élève à 3 216 054 € (3 139 416 € en 2021).

Le montant estimé du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation a été estimé avec prudence à 240 000 € pour 2022 (439 911 € en 2021).

2. Budget principal 2022

2.2. Les recettes de fonctionnement

Concernant le chapitre 73 – impôts et taxes :

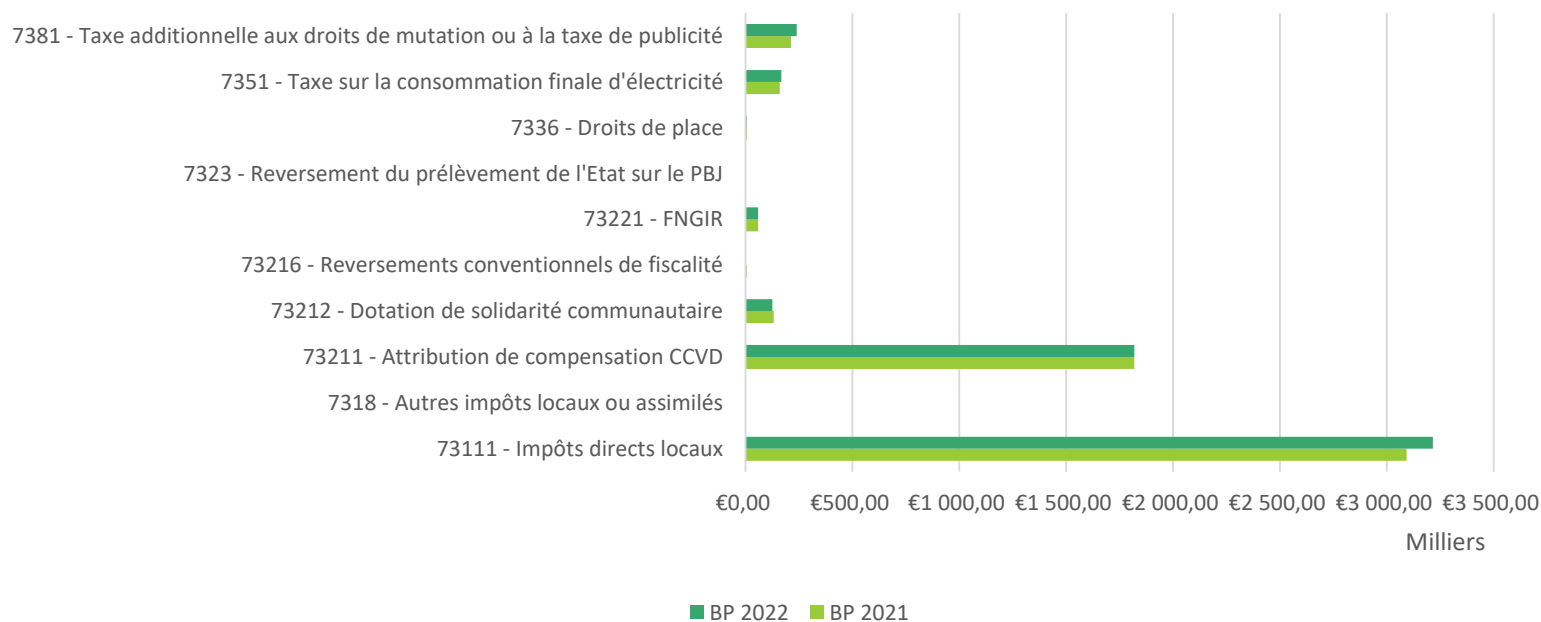
	<i>BP 2021</i>	<i>CA 2021</i>	<i>BP 2022</i>
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	5 486 514,00 €	5 769 571,58 €	5 633 738,00 €
73111 - Impôts directs locaux	3 094 138,00 €	3 139 416,00 €	3 216 054,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	1 144,00 €
73211 - Attribution de compensation CCVD	1 818 731,00 €	1 818 731,00 €	1 818 731,00 €
73212 - Dotation de solidarité communautaire	132 000,00 €	132 549,00 €	126 164,00 €
73216 - Reversements conventionnels de fiscalité	6 000,00 €	6 000,00 €	- €
73221 - FNGIR	58 645,00 €	58 645,00 €	58 645,00 €
7323 - Reversement du prélèvement de l'Etat sur le PBJ	0,00 €	0,00 €	- €
7336 - Droits de place	5 000,00 €	923,20 €	5 000,00 €
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	160 000,00 €	173 396,38 €	168 000,00 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	212 000,00 €	439 911,00 €	240 000,00 €

2. Budget principal 2022

2.2. Les recettes de fonctionnement

Concernant le chapitre 73 – impôts et taxes :

Chapitre 73 - BP 2021 et BP 2022



2. Budget principal 2022

2.2. Les recettes de fonctionnement

Les dotations, subventions et participations

Le montant des dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale) pour 2022 n'est pas connu à la date du vote du budget. Les montants budgétisés sont donc estimés sur la base des recettes 2021.

2. Budget principal 2022

2.2. Les recettes de fonctionnement

Les dotations, subventions et participations

CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	BP 2021	CA 2021	BP 2022
	1 366 436,00 €	1 291 520,70 €	1 280 128,00 €
7411 - Dotation forfaitaire	236 136,00 €	236 136,00 €	236 136,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	343 732,00 €	343 732,00 €	343 732,00 €
744 - FCTVA	30 973,00 €	30 886,59 €	20 392,00 €
74718 - Autres	72 178,00 €	53 294,45 €	30 700,00 €
7473 - Départements	166 000,00 €	157 136,85 €	117 300,00 €
74751 - GFP de rattachement	29 217,00 €	0,00 €	- €
7478 - Autres organismes	92 529,00 €	74 663,81 €	98 983,00 €
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	24 472,00 €	24 472,00 €	24 472,00 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncière	371 199,00 €	371 199,00 €	408 413,00 €

2. Budget principal 2022

2.3. La section d'investissement

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Capital des emprunts	021 VIREMENT DU FONCTIONNEMENT
Opérations d'investissement :	
• travaux	• FCTVA
• acquisitions	• subventions
• constructions	• emprunts

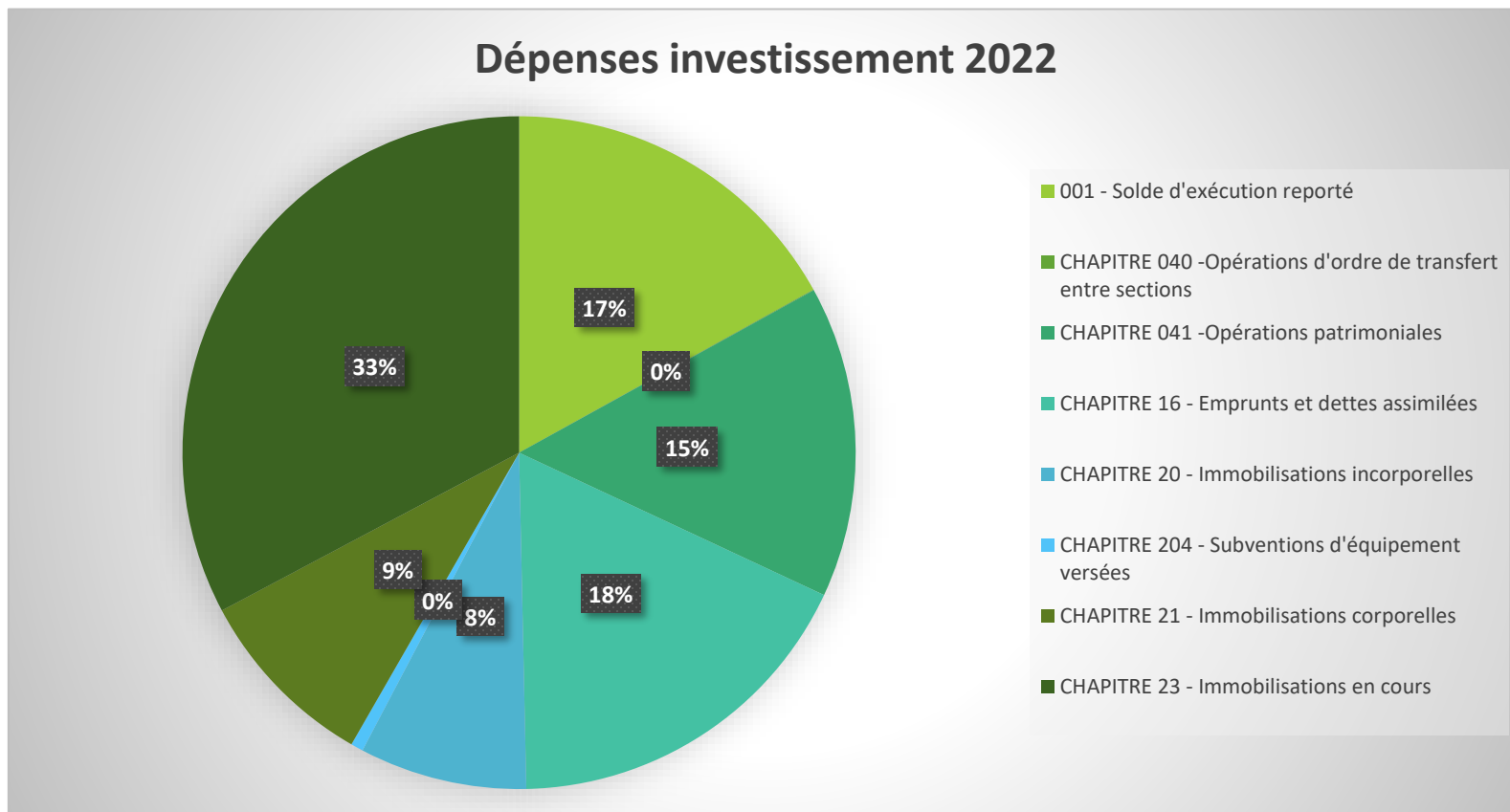
2. Budget principal 2022

2.3. Les dépenses d'investissement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001 - Solde d'exécution reporté	350 812,00 €	350 811,31 €	658 406,12 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	504 646,76 €	4 646,76 €	1 300,00 €
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	608 552,00 €	26 386,63 €	582 165,00 €
CHAPITRE 13 - SUBVENTION INVESTISSEMENT régul 2020	70 000,00 €	70 000,00 €	- €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 262 057,00 €	2 256 964,06 €	688 000,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	212 396,00 €	64 855,38 €	360 056,36 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	55 000,00 €	5 987,85 €	83 183,78 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	1 038 926,00 €	828 449,18 €	620 450,73 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	386 457,00 €	144 404,18 €	892 729,70 €
CHAPITRE 26 - Participations	7 000,00 €	7 000,00 €	- €
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	400 874,00 €	400 873,54 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 896 720,76 €	4 160 378,89 €	3 886 291,69 €

2. Budget principal 2022

2.3. Les dépenses d'investissement



2. Budget principal 2022

2.3. Les dépenses d'investissement (hors RAR)

Objet	Détail	Montant TTC
Informatique	Informatique, site internet, écran information municipales	75 600,00 €
Fournitures, mobilier, matériel	écoles, cantine, police municipale, ST, piscine	62 720,00 €
Véhicule utilitaire	ST	20 000,00 €
Vidéo protection	rue Arbalestrier et remplacement 4 caméras	31 000,00 €
Divers travaux bâtiments communaux	Ecole détecteur CO2, tisanerie maternelle JJR, planétaire église, chaufferies MPT et rugby, mairie fresque, éclairage boulodrome et petits travaux gymnase JC	125 750,00 €
Travaux qualité de vie	Opération façade, mobilier urbain, signalétique, entrée de ville, passages voutés, jeux enfants parc Gaillard	108 000,00 €
Voirie, écalirage et réseaux divers	Travaux voirie, éclairage public, captage négociable, pluvial, abords container semi enterrés, défense incendie	522 865,00 €
Acquisitions foncières	Parcelles Machissot et Bosquier	5 500,00 €
Etudes diverses	Mairie, divers, EPORA	56 000,00 €
Etudes écoles Jean Jacques Rousseau	Etudes structures + OSER	40 000,00 €
OPERATIONS PLURIANNUELLES		
CHAMP DE MARS	études et MOE	86 548,00 €
	travaux	40 000,00 €
RENOVATION ESPACE FESTIF	MOE et travaux	380 000,00 €
	TOTAL	1 553 983,00 €

2. Budget principal 2022

2.3. Les dépenses d'investissement (RAR)

Les restes à réaliser de 2021 en dépenses d'investissement s'élèvent à 402 437, 15 €.

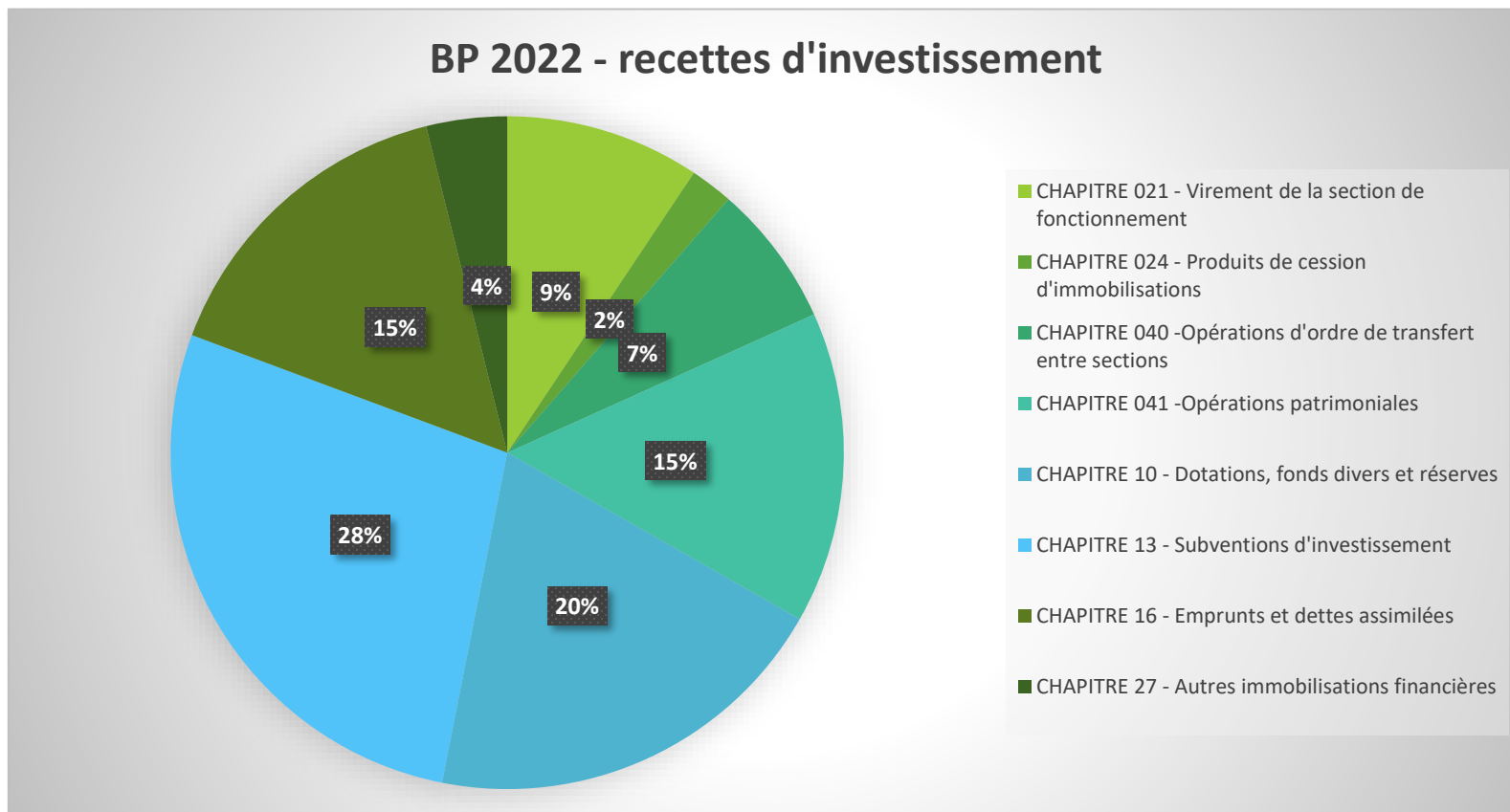
2. Budget principal 2022

2.4. Les recettes d'investissement

	<i>BP 2021</i>	<i>CA 2021</i>	<i>BP 2022</i>
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 169 954,00 €	0,00 €	363 737,12 €
CHAPITRE 024 - Produits de cession d'immobilisations	67 900,00 €	0,00 €	80 000,00 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	530 497,76 €	515 183,76 €	265 900,00 €
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	608 552,00 €	26 386,63 €	582 165,00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	572 505,00 €	546 024,94 €	772 085,00 €
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	691 738,00 €	163 837,03 €	1 071 737,57 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 063 204,00 €	2 058 502,77 €	600 000,00 €
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	192 370,00 €	192 037,64 €	150 667,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 896 720,76 €	3 501 972,77 €	3 886 291,69 €

2. Budget principal 2022

2.4. Les recettes d'investissement



2. Budget principal 2022

2.4. Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement sont issues entre-autres :

- du virement de la section de fonctionnement (chap 021) : 363 737,12 €
- du FCTVA : 154 000 €
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé (chap 1068) : 533 085,70 €
- des subventions d'investissement : 1 071 737,57 €
- des emprunts : 600 000 €

2. Budget principal 2022

2.5. Les autorisations de programme – crédit de paiement

AP-CP : La prévision d'un échancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranche via la technique des autorisations de programme.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Deux AP-CP vont être créées:

- une pour les travaux de requalification de l'Espace Festif ;
- une pour l'opération d'aménagement du Champ de Mars.